

Rarissime: ils ont choisi la mort ET le don d'organes

Un article de "Réflexions" - le site de vulgarisation de l'université de Liège - révèle l'existence d'une première mondiale, si particulière, qu'elle est restée dans le secret médical afin d'éviter la polémique.

À ANVERS ET À LIÈGE

Entre 2005 et 2007, quatre Belges de 43 à 50 ans - trois Anversois et un Liégeois - ont demandé l'euthanasie. Ils souffraient de maladies ou séquelles neurologiques irréversibles (AVC, sclérose multiple). Parallèlement, ils ont aussi demandé à faire don de leurs organes. Une double démarche rarissime mais possible chez nous où les deux législations - euthanasie et don d'organes - coexistent.

Aujourd'hui, des patients belges et hollandais vivent grâce aux reins, foies, poumons, pancréas et valves cardiaques de ces patients euthanasiés. Ils l'ignorent, les prélèvements ayant été gérés, comme tous les autres, par Euro



Les Belges peuvent cumuler don d'organes et euthanasie. ■ PH. NEWS

transplant. Autre fait rare, les organes ont été prélevés à cœur arrêté, ce qui n'arrive que dans +/-10% des cas (et ce qui explique qu'ils n'ont pu donner leur cœur).

On estime que moins de 10 % des personnes euthanasiées sont des donneurs d'organes potentiels. La majorité (81 %) souffre en effet de cancers avancés. Depuis la loi de 2002, 2.698 euthanasies ont

eu lieu chez nous, dont 705 l'an dernier (dont 126 francophones). Cette double procédure médicale d'euthanasie puis de prélèvement d'organes, réalisée dans des locaux voisins à l'hôpital, a fait l'objet de discussions éthiques avant et après sa réalisation (certains soignants ont préféré se retirer). Elle restera exceptionnelle, soulignent les médecins. «